

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

-=-=-=-

**Mise à jour et renouvellement des autorisations
d'installation et d'exploitation du laboratoire
de recherche souterrain de MEUSE / HAUTE-MARNE**

-=-=-=-

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté inter préfectoral des préfets de la Meuse et de la Haute-Marne du 24 septembre 2010, il sera procédé conjointement du 26 octobre 2010 au 30 novembre 2010 inclus, à trois enquêtes publiques préalables :

- au renouvellement de l'autorisation d'exploiter le laboratoire,
- à l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, du fait de l'évolution des activités du laboratoire,
- au renouvellement de l'autorisation de réaliser des installations, ouvrages, travaux, activités soumis à la loi sur l'eau,

sur le territoire des communes suivantes :

1 – Renouvellement de l'autorisation d'installer et d'exploiter le laboratoire - Dossier DAIE.

En MEUSE : ABAINVILLE – BAUDIGNECOURT – BONNET – BIENCOURT SUR ORGE – BURE – CHASSEY-BEAUPRE – COUVERTPUITS - DAINVILLE-BERTHELEVILLE – GONDRECOURT LE CHATEAU – HORVILLE EN ORNOIS – HOUDELAINCOURT – MANDRES EN BARROIS – MONTIERS SUR SAULX – RIBEAUCOURT - SAINT JOIRE.

En HAUTE-MARNE : AINGOULAINCOURT – CIRFONTAINES EN ORNOIS – ECHENAY – EFFINCOURT – EPIZON – GERMAY – GERMISAY – GILLAUME – LEZEVILLE – MONTREUIL SUR THONNANCE – NONCOURT SUR LE RONGEANT – OSNE LE VALE – PANCEY – PAROY SUR SAULX – POISSONS – SAILLY – SAUDRON - THONNANCE LES MOULINS.

2 – Renouvellement de l'autorisation au regard de la loi sur l'eau – Dossier IOTA :

En MEUSE : BIENCOURT SUR ORGE – BURE – COUVERTPUITS – DAMMARIÉ SUR SAULX – MANDRES EN BARROIS – MORLEY – RIBEAUCOURT.

En HAUTE-MARNE : CIRFONTAINES EN ORNOIS – GILLAUME – SAUDRON.

3 – Autorisation au titre des ICPE :

En MEUSE : BURE – MANDRES EN BARROIS.

En HAUTE-MARNE : CIRFONTAINES EN ORNOIS – GILLAUME – SAUDRON.

Les dossiers des trois enquêtes sus-énumérées incluant une étude d'impact ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la préfecture de la Meuse et à la préfecture de la Haute-Marne, à la sous-préfecture de Saint-Dizier et à la sous-préfecture de Commercy, où le public pourra les consulter et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet pendant toute la durée des enquêtes

du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

(sauf vendredi 12 novembre 2010 et jours fériés).

De plus, ils seront consultables en préfectures de la Meuse et de la Haute-Marne ainsi qu'en sous-préfecture de Saint-Dizier le samedi 20 novembre 2010 de 9 h 00 à 12 h 00 et les vendredis 5 et 26 novembre 2010 jusqu'à 20 h 00.

En outre et pour les demandes dans le périmètre duquel elles se situent, les mairies listées ci-dessus ouvriront au public pour ces enquêtes aux jours et heures suivants :

HAUTE-MARNE

| | |
|--------------------------|---|
| AINGOULAINCOURT | Jeudi de 8 h 30 à 10 h 00 |
| CIRFONTAINES EN ORNOIS | Mardi de 15 h 30 à 19 h 30 |
| ECHENAY | Lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45 |
| EFFINCOURT | Jeudi de 9 h 00 à 14 h 00 |
| EPIZON | Mardi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 |
| GERMAY | Mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 |
| GERMISAY | Lundi de 14 h 00 à 16 h 00 |
| GILLAUME | Lundi de 17 h 00 à 18 h 30 |
| LEZEVILLE | Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00 |
| MONTREUIL SUR THONNANCE | Mardi de 8 h 30 à 13 h 30 |
| NONCOURT SUR LE RONGEANT | Mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 |
| OSNE LE VAL | Lundi de 15 h 00 à 17 h 00 Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 |
| PANCEY | Jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 |
| PAROY SUR SAULX | Lundi de 15 h 00 à 17 h 00 |
| POISSONS | Lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 |
| SAILLY | Vendredi de 13 h 45 à 16 h 45 |
| SAUDRON | Vendredi de 8 h 30 à 13 h 30 |
| THONNANCE LES MOULINS | Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 |

MEUSE

| | |
|-------------------------|--|
| ABAINVILLE | Lundi de 16 h 00 à 19 h 00 et Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 |
| BAUDIGNECOURT | Lundi de 9 h 30 à 12 h 30 / 13 h 30 à 16 h 30 |
| BIENCOURT SUR ORGE | Mardi de 8 h 00 à 12 h 00 Jeudi de 13 h 30 à 18 h 00 |
| BONNET | Jeudi de 10 h 00 à 13 h 00 |
| BURE | Mardi de 9 h 00 à 16 h 00 (sans interruption) |
| CHASSEY-BEAUPRE | Lundi de 9 h 00 à 13 h 00 et Jeudi de 13 h 00 à 18 h 00 |
| COUVERTPUIS | Vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 |
| DAINVILLE-BERTHELEVILLE | Mardi de 9 h 30 à 12 h 00 et Jeudi de 15 h 00 à 17 h 00 |
| DAMMARIE SUR SAULX | Du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 |
| GONDRECOURT LE CHATEAU | Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 / 13 h 30 à 17 h 30 |
| HORVILLE EN ORNOIS | Mardi de 11 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 15 h 00 |
| HOUDELAINCOURT | Mardi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00 |
| MANDRES EN BARROIS | Mercredi de 8 h 30 à 11 h 00 |
| MONTIERS SUR SAULX | Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00 |
| MORLEY | Lundi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 |
| RIBEAUCOURT | Mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 |
| SAINT JOIRE | Mardi de 13 h 00 à 18 h 00 Jeudi de 17 h 00 à 18 h 30 |

La commission d'enquête est composée ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

Monsieur Yves GRY, professeur d'université, président de la commission,

Monsieur Philippe SOL, urbaniste conseil OPQU,

Monsieur Jacques ERARD, retraité.

Membre suppléant :

Monsieur Pierre BONFILS, retraité.

Le public pourra adresser ses observations écrites au président de la commission d'enquête à la préfecture de la Meuse - Bureau de l'urbanisme et des procédures environnementales - BP 30512 - 55012 BAR LE DUC Cedex.

Les observations du public seront reçues personnellement par la commission d'enquête (ou par certains de ses membres) lors de permanences qu'elle tiendra selon le calendrier suivant :

| Dates | Lieux | Horaires |
|-------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Mardi 26 octobre 2010 | Préfecture de la Meuse | 14 H 30 – 17 H 30 |
| Jeudi 28 octobre 2010 | Mairie de Saudron (52) | 14 H 30 – 17 H 30 |
| Jeudi 4 novembre 2010 | Mairie de Gondrecourt-le-Château (55) | 14 H 30 – 17 H 30 |
| Mardi 9 novembre 2010 | Mairie de Poissons (52) | 10 H 00 – 13 H 00 |
| Mardi 16 novembre 2010 | Préfecture de la Haute-Marne | 14 H 30 – 17 H 30 |
| Jeudi 18 novembre 2010 | Mairie de Montiers-sur-Saulx (55) | 15 H 00 – 18 H 00 |
| Samedi 20 novembre 2010 | Sous-Préfecture de Commercy | 9 H 00 – 12 H 00 |
| Mardi 23 novembre 2010 | Sous-Préfecture de Saint-Dizier | 14 H 30 – 17 H 30 |
| Jeudi 25 novembre 2010 | Mairie d'Echenay (52) | 9 H 00 – 12 H 00 |
| Mardi 30 novembre 2010 | Mairie de Bure (55) | 10 H 00 – 13 H 00 |

La personne responsable des trois dossiers déposés est Mme Marie-Claude DUPUIS, Directrice Générale de l'ANDRA, 1-7 rue Jean Monnet, 92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX, auprès de laquelle toutes informations peuvent être sollicitées.

La décision de renouvellement de l'autorisation d'exploitation du laboratoire relève d'un décret en Conseil d'Etat.

Les autorités compétentes pour prendre les décisions sur les dossiers ICPE et IOTA sont les préfets de la Meuse et de la Haute-Marne.

Une copie des rapports et conclusions de la commission d'enquête et des mémoires en réponse sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes en préfectures de la Meuse et de la Haute-Marne, en sous-préfectures de Commercy et de Saint-Dizier, ainsi que dans chacune des communes où aura été déposé un dossier d'enquête.